

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 22

présenté par  
M. Lamblin

-----

**ARTICLE 52**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce n'est pas avec un article à caractère déclaratif que les branches professionnelles favoriseront la transition énergétique.

Il est inutile et sans objet. Il convient donc tout simplement le supprimer.